



# Roq'Info

N°5



## Assainissement :

À la suite de nos rencontres et entretiens téléphoniques avec NOREADE, nous tenons à vous donner connaissance des éléments suivants :

- Depuis mai 2020, NOREADE étudie l'ensemble des parcelles communales susceptibles d'accueillir la station d'épuration et s'efforce de déterminer la surface la plus appropriée du terrain à acquérir.
- Les études en zones humides sur les parcelles concernées sont en cours pour un rapport fin 2022.
- Dès réception de ce rapport et choix définitif de la parcelle, NOREADE engagera l'ensemble

des procédures administratives pour envisager un démarrage du chantier mi 2024, sous réserve de l'obtention des différentes autorisations.

- Les travaux de la 1ère tranche seraient susceptibles d'être engagés début 2024 pour une durée d'environ 2 ans.
- Compte-tenu du développement et de l'urbanisation dans certains secteurs classés en assainissement non collectif, NOREADE va mener également une étude pour une extension de la zone d'assainissement collectif. Les conclusions de cette étude sont prévues début 2023.



## Rue de Cochendal :

Lors de la réunion organisée par M. le Sous-Préfet pour la rue de Cochendal le jeudi 13 octobre dernier, M. le maire de Quiestède a confirmé sa décision de maintenir la fermeture de la rue : un panneau de voie en impasse a d'ailleurs été implanté à l'entrée. La municipalité de Roquetoire a rappelé que la décision de fermeture avait été prise sans information ni concertation, que notre proposition de pose d'un portique pivotant permettant le passage des voitures tout en limitant celui des véhicules de livraison ou des camions a été rejetée et que, d'une manière générale, nous ne pouvons accepter la mise en impasse de la rue de Cochendal côté Roquetoire.

Par conséquent, M. le Sous-Préfet a écrit à M. le Maire de Quiestède pour lui demander le retrait de son arrêté qu'il considère illégal afin de rouvrir la rue.



## Travaux plan de restauration et d'entretien de la lys :

Le SYMSAGEL (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de la Lys) nous informe que l'entreprise titulaire du marché public des travaux du plan de restauration et d'entretien de la Lys sur le territoire de la CAPSO passera prochainement sur le territoire communal. Elle aura pour mission la réalisation du diagnostic annuel des travaux à réaliser sur la Lys et ses affluents. Les travaux d'enlèvement d'embâcles et d'entretien de la végétation seront commandés et réalisés pendant la période hivernale.



CAPSO  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE SAINT-OMER

## Sentiers balisés :

La CAPSO gère 31 sentiers balisés. Il est possible de télécharger gratuitement les cartes des sentiers balisés gérés par la CAPSO sur <https://geo.ca-pso.fr/> (site de la CAPSO) et sur <https://www.tourisme-saintomer.com> (site de l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer).

## Téléthon

Avec Quiestède, marche nocturne organisée le vendredi 25 novembre.

Départ à 19h, salle des sports de Quiestède (8 km) avec un arrêt à Roquetoire pour partager le verre de l'amitié.

Tournoi de tennis de table le 25 novembre, à 18h30, salle des sports de Quiestède.

Maire :

Véronique BOIDIN :

03 21 12 42 28 ou

06 74 08 53 23

Adjoints :

François HENNERON :

06 86 79 68 10

Patricia WASELIN :

06 34 29 14 69

Daniel NOURRY :

06 28 15 54 35

Laurent CEUGNIET :

07 83 60 52 81

INFO



## Services civiques :

Deux services civiques vont démarrer un contrat début novembre 2022 au sein du groupe scolaire Martin Luther King.

Il s'agira d'accompagner, soutenir et enrichir le travail du personnel lors des temps périscolaires (garderie, cantine) et de permettre aux enfants d'avoir accès à des temps périscolaires plus enrichissants et de qualité, au travers d'ateliers ou autres animations éducatives, ludiques et citoyennes proposées par les deux agents. En complément des activités à l'école, ils contribueront au travail de mémoire de la commune, notamment via le recensement des tombes.



## Éclairage public :

Depuis plusieurs semaines, les lampadaires s'éteignent à 21h au lieu de 21h30\*, ce qui permet une économie d'énergie de 3h30 hebdomadaire. L'ensemble de l'éclairage public sera également éteint pendant les vacances scolaires\*. Dans le cadre de la convention signée avec la commune d'Aire-sur-la-Lys, et dans la volonté de préserver l'ambiance des fêtes de Noël, les décorations de Noël (LED) seront toutefois maintenues.

\*À l'exception du centre-bourg



**Afin de continuer à assurer la tranquillité des habitants, un nouvel arrêté municipal a été pris le 8 novembre (lutte contre les nuisances sonores et interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique). Il est affiché en mairie et consultable sur le site internet et Roquetoire Actualités .**



## Collecte des déchets :

**N° vert gratuit : 0800 676 053**

Toutes les communes de la CAPSO sont dans l'obligation de se conformer à la réglementation\* et à l'extension des consignes de tri en vigueur.

### À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

Arrêt de la **collecte du verre** en porte-à-porte à ROQUETOIRE.

La collecte de verre se fera *uniquement en apport volontaire* sur l'ensemble du territoire de la CAPSO,

Date de la dernière collecte en porte à porte pour le **VERRE à ROQUETOIRE : le lundi 21 novembre**. Il n'y aura pas de collecte VERRE le 19 décembre.

### À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

1- la collecte papiers-cartons se fera *uniquement en apport volontaire*.

Courant novembre, de nouvelles bornes seront déployées sur la commune, à proximité des bornes déjà présentes. Les 2 bornes associatives (destinées à l'AEP Saint-Michel) restent disponibles : rue de Mametz et rue du Stade.

2- l'extension des consignes de tri (ECT) sera effective sur l'ensemble des communes de la CAPSO. Le bac de tri s'ouvrira à tous les emballages plastiques.

\*Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) et décret n°2016-288 du 10 mars 2016

# COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

**DÈS LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022**, la collecte du verre en porte à porte s'arrête sur votre commune !

LA COLLECTE DU VERRE SE FERA UNIQUEMENT EN **APPORT VOLONTAIRE\*** sur tout le territoire de l'agglomération du Pays de Saint-Omer.

Vous êtes donc invités à déposer vos emballages en verre dans les nombreux points de collecte de la CAPSO. Veuillez à bien respecter les consignes de tri (verso du flyer).

\* C'est une collecte qui permet à l'utilisateur de déposer ses déchets dans des contenants spécifiques installés sur le territoire.



**RETROUVEZ LA COLONNE À VERRE** la plus proche de chez vous ou sur votre trajet sur : **GEO.CAPSO.FR** ou scannez ce QR CODE pour accéder à la carte interactive. Des mises à jour sont faites régulièrement.



### LES AVANTAGES

#### Le recyclage du verre

Le verre collecté se recycle à l'infini ! Il est déposé directement chez un repreneur local pour y être recyclé et transformé en bouteilles.

#### Un service de proximité 24H/24 et 7J/7

#### Moins de CO2 émis

Les déplacements des camions de collecte seront optimisés

EN CAS DE DOUTE, n'hésitez pas à contacter le 0 800 676 053

et/ou



CITEO CAPSO